



## PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2026

### BRY-SUR-MARNE

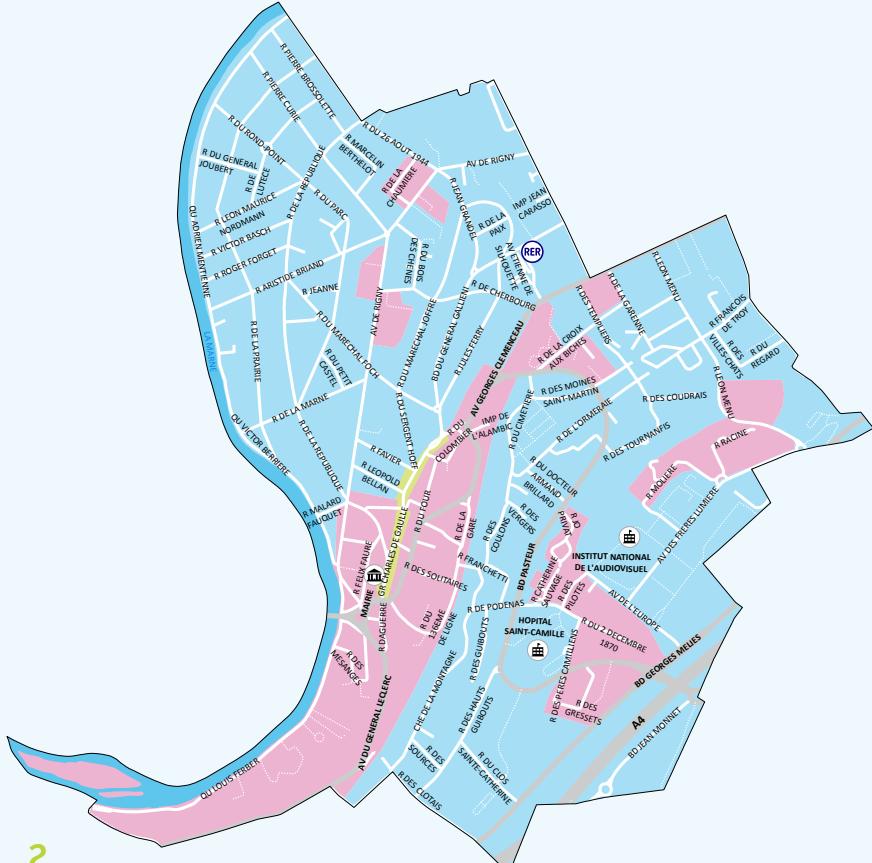


VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
*Mout viel que Paris*

Tous mobilisés pour une ville durable !



# **Collecte des ordures ménagères**



## **BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES**

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.

- Lundi matin  
Jeudi matin  
Samedi matin

- Mardi matin  
Vendredi matin

- Lundi matin  
Jeudi matin  
Samedi matin  
Dimanche matin



# **Collecte des emballages et papiers**



Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !



Les bacs doivent être sortis **après 19h**, la veille de la collecte.

Jeudi matin



## **Bornes d'apport volontaire emballages en verre**



## **BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE**

Vos déchets d'emballages en verre sont à déposer dans une des **bornes d'apport volontaire verre** de votre ville :

- Quai Adrien Mentienne
  - Rue du 26 Août 1944
  - Parking de la Gare RER
  - Rue des Chapeaux de Paille
  - Impasse des Cerisiers
  - Parking du Funéramium
  - Rond point de la Fontaine
  - Rue du 2 Décembre 1870
  - Boulevard Georges Melies
  - Avenue du Général Leclerc
  - Quai Louis Ferber
  - Parking de la Mairie
  - Parking Saint-Thomas



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

## **Collecte des végétaux**



#### **BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX**

La collecte des végétaux a lieu **toute l'année, les mercredis matin**

Les bacs et les sacs doivent être sortis **après 19h, la veille de la collecte**.

Les sacs peuvent être récupérés à l'accueil de l'hôtel de ville, au **1 grande rue Charles de Gaulle**.

## Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac marron ?

# Collecte des déchets alimentaires



## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Bry-sur-Marne, situé 1 Grande rue Charles de Gaulle (aux horaires d'ouverture de la Mairie), ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)

Déchets  
alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 9 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

# Comment bien trier vos déchets ?

## BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de bien les vider et de les jeter en vrac.



## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Un doute ?  
Scannez-moi !

## BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

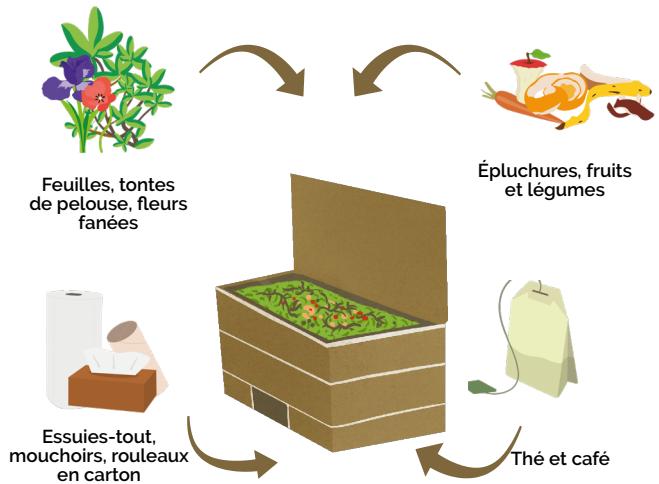
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



## COMPOSTEUR : BIODECHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction.

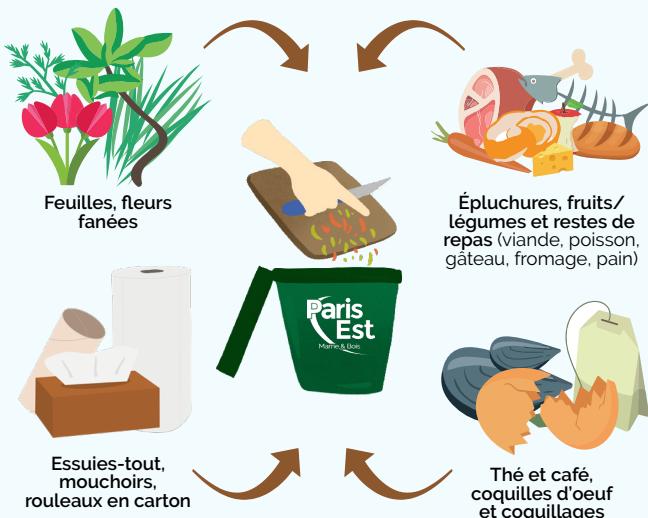
Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **compost@pemb.fr**



## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos déchets alimentaires à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Bry-sur-Marne, situé 1 Grande rue Charles de Gaulle (aux horaires d'ouverture de la Mairie), ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

# La démarche zéro déchet

## Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code  
ou écrire à [zerodechet@pemb.fr](mailto:zerodechet@pemb.fr)

# La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

## Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :

<https://ressourcerie.pemb.fr> !



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code !



## Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

Longue vie aux objets !



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code !



# Collecte des encombrants

## COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



# Déchets électriques et électroniques

## DEEE

Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif [Jedonnemonelectromenager.fr](https://www.jedonnemonelectromenager.fr), mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant :

<https://www.jedonnemonelectromenager.fr>



Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrent vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif [Jedonnemontelephone.fr](https://www.jedonnemontelephone.fr), mené en partenariat avec Ecosystem

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez-ici :

<https://www.jedonnemontelephone.fr/>

**Donnez une nouvelle vie  
à vos anciens téléphones !**

Envoyez-les gratuitement sur



**Le réflexe solidaire pour vos  
mobiles et smartphones.**  
Vos téléphones seront fabriqué  
d'une remise en état ou  
seront recyclés.

ecosystem

# **Collecte des encombrants grands ensembles**

La collecte des encombrants des grands ensembles s'effectue le vendredi des semaines impaires pour les **zones bleues** et le vendredi des semaines paires pour les **zones vertes**. Ces collectes sont exclusivement réservées pour les habitants des résidences ! Des contrôles seront régulièrement effectués.

Ils sont ramassés le matin entre 5h et 13h et doivent être sortis le **jeudi à partir de 19h**.

VENDREDIS IMPAIRS

- Rue Basse d'aval
  - Rue du Bois des Chênes
  - Rue de la Chaumiére
  - Avenue du Général Leclerc
  - Quai Louis Ferber
  - Rue des Mésanges
  - Avenue de Rigny
  - Rue Jean Grandel
  - 5 à 13 rue de la passerelle

ENDREIS PAIRS

- Rue du Colombier
  - Rue de la Croix aux Biches
  - Rue du 2 Décembre 1870
  - Rue de La Garenne
  - Avenue Georges Clémenceau
  - Rue Molière
  - Boulevard Pasteur
  - Résidence Bry Beau Site
  - Rue Racine
  - Rue du Four
  - Rue du 4<sup>eme</sup> Zouave
  - Rue Henri Cahn
  - Rue de la Gare
  - Résidence Abélia



# Déchèteries du Territoire

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

## FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

## LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière.  
Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.

## NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi et jeudi : 14h-17h30
- Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h-12h & 14h-17h30
- Samedi : 9h-17h30
- Dimanche : 9h-13h30



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)





**■ ■ ■ VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 520 000 habitants  
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

Pour tout renseignement, contactez la direction  
de l'Environnement et de la Transition Ecologique  
au 01 48 71 59 13 ou par mail via [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)